

**DOLEZ (Hubert)**, Ministre plénipotentiaire, gouverneur de province et homme d'œuvre (Mons, 20.2.1834-Bruxelles, 17.2.1898). Fils de Hubert-Joseph et de Legrand, Rosalie, son épouse.

Hubert Dolez prit place, le 20 novembre 1833, dans une lignée de juristes et hommes politiques montois éminents. Son grand père paternel Jean-François-Joseph Dolez (1764-1834) avait publié un mémoire remarqué sur la fourmature (!) dans le droit coutumier hennuyer et avait occupé avec éclat le bâtonnat au barreau de sa ville natale. Le fils aîné de ce Jean-

(1) Fourmature : terme du droit coutumier en vigueur dans nos provinces avant l'application à celles-ci du Code Napoléon. Dans cet ancien droit, la veuve, tenant enfants de son mari défunt et convolant en secondes noces, restait héritière mobilière de son premier mari. Les enfants du premier lit étaient exclus de la succession mobilière de leur mère, donc, indirectement de celle de leur père. Pour réparer cette injustice, la veuve devait leur donner une valeur représentative de ce dont ils auraient été, sans cela, frustrés. Cf. A. Defacqz, *Ancien Droit Belgique*, Brux., 1873. II., p. 347. — *Belgique judiciaire*, Brux., 1844, pp. 1004-1025.

François-Joseph, François-Jean-Baptiste (1806-1883), également avocat, fut successivement échevin et bourgmestre du chef-lieu du Hainaut et fut envoyé au Sénat par le corps électoral de son arrondissement. Le père même de notre diplomate, Hubert-Joseph (1808-1880), après avoir étudié le droit à Liège, fut inscrit au barreau montois, mais pour passer, en 1836, au barreau de Cassation, dont il devint bâtonnier en 1853 pour le demeurer jusqu'à sa mort. Il fut également membre de la Chambre des Représentants, élu par Mons, de 1837 à 1852 et de 1857 à 1870, présida la Chambre en 1870, fut envoyé au Sénat par Bruxelles et fut nommé ministre d'État le 1<sup>er</sup> mai 1875. L'auteur de sa notice dans une grande Encyclopédie de son siècle voit en lui le plus instruit et le plus éloquent des membres du barreau belge.

Hubert Dolez, laissant à son cadet Victor-François la facilité de collaborer avec son père et la possibilité de le remplacer un jour au barreau de Cassation, entra, ses études achevées, d'emblée dans la Carrière. Attaché (1856), puis secrétaire de légation de 2<sup>me</sup> classe (1857), il fut distingué, en 1858, par le ministre des affaires étrangères, le Baron de Vrière, qui en fit son secrétaire particulier. Nommé secrétaire de Légation de 1<sup>re</sup> classe en 1860, il fut attaché à Copenhague et à Saint-Petersbourg, non sans être passé, en 1862, par le Cabinet de Charles Rogier en qualité de premier attaché. Conseiller de légation en 1870, il fut chargé de mission à Berne durant plusieurs années. Puis, à partir de 1877, ministre résident, il servit à Constantinople, puis, chargé de mission, à Berne, une seconde fois. Mis en disponibilité à sa demande en 1881, il fut quelque temps gouverneur du Brabant. Nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en 1884, il fut placé en non-activité de service. Il avait épousé successivement une demoiselle Bruncau d'Alost et, en 1865, une demoiselle de Castonier. Il mourut en février 1898, titulaire des principales distinctions honorifiques nationales et étrangères.

Les Dolez appartenaient à l'opinion libérale modérée et leur modération était assez notoire pour qu'en 1873, Jules Malou, confiant le portefeuille des travaux publics à Beernaert, celui-ci se vit aussitôt rangé parmi les libéraux modérés pour la seule raison qu'il avait été le stagiaire de Hubert-Joseph Dolez. C'est probablement à cet esprit de modération et à des relations familiales entre l'ancien stagiaire de son père et lui, qu'Hubert Dolez dut de se voir attaché par Léopold II aux premiers organismes de son empire africain naissant : au Comité belge de l'Association internationale africaine, en 1876, et au Comité d'études du Haut Congo, le 23 novembre 1878, principalement.

C'est d'une orientation nouvelle des vues du Souverain, due sans doute à la fois aux difficultés rencontrées entre Zanzibar et le Lac

Tanganika par les premières expéditions du Comité belge de l'A.I.A. et aux indications fournies par H. M. Stanley à son retour en Belgique, au début de 1878, que naquit le Comité d'études. A la différence du Comité belge de l'A.I.A. dont l'activité personnelle du Roi, à travers celle de Strauch, résumait toutes les activités scientifiques, philanthropiques, politiques et diplomatiques, le nouveau Comité se souciait davantage de l'équipement futur du centre africain au double point de vue du commerce et de l'industrie et visait déjà, formellement, à son futur équipement ferroviaire entre l'estuaire du grand Fleuve et le Stanley-Pool. C'est pourquoi le nouveau Comité avait pris la forme d'une société ou syndicat d'études économiques, commerciales et industrielles au capital abandonné d'un million de francs souscrit principalement par Léon Lambert, Georges Brugman, le baron Hirsch, le baron Greindl, Delloye-Mathieu, Quairier, Goffin, Lenné, Allard, les anglais Mackinnon et Hatton et un groupe hollandais déjà établi dans le Bas-Congo. Le Roi lui-même avait pris la présidence d'honneur du Comité. La présidence effective en avait été confiée à Strauch assisté du lieut. Thys. Hubert Dolez figure parmi les vice-présidents d'honneur, avec Beernaert et le baron d'Anethan.

De nouvelles difficultés éprouvées au Congo par H. M. Stanley, mandataire du Comité, amenèrent le Roi à dissoudre le Comité, dès novembre 1879, effectivement du moins, sinon nominalelement, son titre ayant, à partir de cette dissolution, servi à couvrir les activités les plus souples et les plus nuancées jusqu'à la création en 1882 de l'Association internationale du Congo, dernière chrysalide de l'État Indépendant.

Hubert Dolez appartient aussi au Comité de la Société antiesclavagiste installé par le Cardinal Lavigerie même.

25 décembre 1950.

J. M. Jadot.

Archives de l'État Civil de la Ville de Mons. — Archives du Ministère des Affaires étrangères. — Almanach royal de 1850 à 1900. — A. J. Wauters, *L'É.I.C.*, Brux., 1899, p. 20. — Fr. Masoin, *Hist. de l'É.I.C.*, 2 Vol., Namur, 1913, I, p. 27. — A. Chaux, *Le Congo*, Brux., Ch. Rozet, 1894, p. 822. — Mathieu, *Biographie du Hainaut*, Enghien, Spinet, 1902-1905, I, p. 204. — Comte L. de Lichtervelde, *Léopold II*, Brux., Dewit, pp. 158 et suiv. — P. Daye, *Léopold II*, Paris, A. Fayard, 1934, pp. 165 et suiv. — Ludwig Bauer, trad. R. Henry, *Léopold le mal-aimé*, Paris, Albin Michel, 1935, pp. 109 et suiv. — Éd. Van der Smissen, *Léopold II et Beernaert*, 2 vol., Brux., 1942, I, p. 5. — E. Cornet, *La Bataille du Rail*, Brux., Cuypers, 1947, p. 31.